Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20261029-CM_29_10_26_012-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 29 octobre 2026

Date de la convocation : 23 octobre 2026
Date d'affichage : 3 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Marine MALARGÉ - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN Laëtitia CORNILY- Laurie LÉARD - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL - Guillaume LE COMTE (19h20) Guillaume LE COQÛ (19h10) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Philippe LE GUEN - Jean-François LE FLOCH - Loïc SORIN – ROUTIER Gaëlle - Stéphanie MORVAN
Secrétaire de séance : Laure FINGOLO

DÉLIBÉRATION 29-10-26-012

Objet de la délibération : Effacement de dette – Créance éteinte

M. le Maire informe l'assemblée que dans sa séance du 18 novembre 2025, la commission de surendettement des particuliers des Côtes d'Armor a constaté la situation de surendettement d'une administrée plélotine et a prononcé la recevabilité de son dossier.

Dans sa séance du 7 mars 2026, la commission a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Les dettes déclarées sont donc effacées. Le montant de la dette s'élève à 12,90 €.
En conséquence il convient de procéder à la prise en charge de la dette par un mandat au compte d'imputation 6542, après délibération.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de cette demande d'effacement de la dette et autorise l'émission d'un mandat au compte d'imputation 6542.

Le Maire,
Jérémy MEURO

La secrétaire de séance
Laure FINGOLO